

Le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré pour l'ensemble du territoire métropolitain au retour des congés d'hiver de chaque zone (le 21 février 2022 pour la zone B, le 28 février 2022 pour la zone A et le 7 mars 2022 pour la zone C).

Ce changement signifie notamment :

- La fin de l'obligation du port du masque **en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels** ;
- La possibilité de pratiquer à **nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque)** ;
- L'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration. **Le port du masque dans les espaces intérieurs demeure à ce stade requis dans les espaces clos, pour les personnels et les élèves de six ans et plus.** Le niveau 2 du protocole sanitaire continuera à s'appliquer dans le second degré.

S'agissant du dépistage :

Jusqu'au 28 février 2022, le schéma de fonctionnement du dispositif est le suivant :

- J0 : information de la survenue d'un cas confirmé ; • J0 : réalisation du premier autotest ;
- J2 : réalisation du second autotest ;
- J4 : réalisation du troisième autotest ;
- A compter de J7 : si un nouveau cas positif apparaît le cycle de dépistage doit être mis en œuvre (trois autotests).

A compter du 28 février 2022, le schéma de fonctionnement du dispositif est le suivant :

- J0 : information de la survenue d'un cas confirmé ;
- J2 : réalisation du test (autotest ou test antigénique) ;
- A compter de J7 : si un nouveau cas positif apparaît le cycle de dépistage doit être mis en œuvre.
- **Dès la rentrée du 21 février**, la présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires.

De futurs allègements pourront être envisagés si l'amélioration de la situation sanitaire se poursuit au cours des prochaines semaines, en lien avec les allègements qui pourraient être retenus en population générale.